VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante

A L'ENCHERE PUBLIQUE,

—DE—

Propriétés dans le Second et Troisième District et la Paroisse St-Bernard,

Des plus Désirables, Rémunératives et Eligibles

Encoignure BIENVILLE et DAUPHINE occupé par D. MERCIER'S SONS. LA GRANDE MAISON si favorable connue de modes et de droiture en affaires.

No 311 rue DAUPHINE, touchant à la précédente propriété. Elégante Bâtisse à trois étages en briques.

Coin BIENVILLE et DAUPHINE (ilet borné par Bourbon et Conti), occupé par Rapho et autres, comme Café de premier ordre, Boucherie et Restaurant.

COIN BIENVILLE et DAUPHINE (ilet borné par Douane et Bourgogne), occupé comme salle de billard et salon.

COIN ST LOUIS ET DAUPHINE, élégante résidence et magasin en briques à trois étages.

No 1033 DAUPHINE, entre Ursulines et St Phil ppe élégante résidence en briques à deux étages avec attique.

COIN CHARTRES ET CONTI, magasin imposant à quatre étages en briques

COIN BAYOU ROAD et ST CLAUDE, vis-à-vis l'Eglise St Augustin, bâtisse en briques à un étage.

BAYOU ROAD, entre St Claude et Remparts, bâtisse en briques à un étage.

Nos 1124 et 1126 RUE ST CLAUDE entre Ursulines et Bayou Road, vis à-vis l'Eglise St Augustin, élégante maison à deux corps de logis.

1128-1130 RUE St. CLAUDE, entre Ursulines et Bayou Road, vis à vis de l'Eglise St. Augustin. Elégante maison à deux corps de logis.

COLUMBUS, entre Roman et Prieur. Joli Cottage.

1612-1614 Orléans et St. Pierre, entre Claiborne et Robertson, Résidence à un étage.

PAROISSE St. BERNARD

UN ARPENT DE TERRE face au fleuve Mississipi, sur 80 arpents de profondeur.

J. A. MERCIER

vs

Wm J. MERCIER & AL.

No 61,528—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 16 mai 1900, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 2 avril 1900 en cour en pleine séance le 9 avril 1900 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

SECOND DISTRICT.

1° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 93, borné par les rues Dauphine, Bienville, Douane et Bourgogne, mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur et face sur la rue Bienville de 85 pieds 3 pouces et une ligne et 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de large à l'arrière.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage, ayant une grande pièce comme Café et 5 chambres, une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises ayant 4 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Conti, lequel lot mesure 38 pieds 6 pouces de face sur la rue Bienville sur 82 pieds 5 pouces de profondeur et de face sur la rue Dauphine.

Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse en briques couverte en ardoises, occupée par D. MERCIER'S SONS. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901 à $103 par mois avec le privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

3° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Conti, mesurant 71 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 82 pieds 5 pouces. Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse à deux étages, en briques, couverte en ardoises, occupée par D. MERCIER'S SONS. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901, à $72 par mois, avec privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

4° Un ce tain lot de terre dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Conti et Bienville, mesurant 22 pieds de face à la rue Dauphine, 114 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro 2, 110 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur de l'autre côté, vers la rue Bienville, à laquelle profondeur il se contracte à angle droit 7 pieds 2 pouces, puis en arrière sur un angle droit 3 pieds 11 pouces, et 15 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne au fond, et le lot numéro 4, qui se trouve en arrière de la propriété précédemment décrite, et ont mesure 18 pieds 11 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur la ligne à l'arrière qui le sépare desdits lots numéros 1 et 2, courant en arrière 92 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur chaque côté de la ligne, et a 19 pieds 2 lignes de largeur sur l'extrême ligne du fond, et l'usage d'une allée ou entrée ouvrant sur la rue Dauphine, où elle a une facade de 4 pieds 6 pouces; de là allant au fond des lots Nos 2 et 3, où elle court à angle droit vers la rue Bienville à la ligne d'ont lot No 4, ayant une largeur de 10 pieds 1 pouce.

Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse à trois étages, en briques, couverte en ardoises, retirée de la rue, ayant jolie grille en fer, le rez de-chaussée occupé par D. MERCIER'S SONS comme Bureau et les étages supérieurs ayant 12 chambres, waterworks, lieux d'aisance etc.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901 à $25 par mois, avec privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes termes.

5° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 69 borné par les rues Bienville, Bourbon, Dauphine et Conti, formant l'encoignure des rues Bienville et Dauphine et mesurant 64 pieds 9 pouces et 2 lignes de face sur la rue Dauphine et 50 pieds de face et profondeur sur la rue Bienville

Les améliorations comprennent trois bâtisses à un étage, couvertes en ardoises, occupées comme Café Marché, Restaurant etc., waterworks, lieux d'aisance etc Cette propriété est louée a bail, jusqu'au 30 septembre 1900, à $50 par mois, avec le privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet numéro 29, borné par les rues Chartres, Conti, Decatur et Bienville, mesurant 53 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Conti sur 128 pieds 2 pouces de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Decatur et 58 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue de Chartres, à laquelle distance ledit lot diminue en largeur 32 pieds 8 pouces et une ligne parallèle avec la rue Conti et court avec cette largeur diminuée à une profondeur de 69 pieds 4 pouces et 2 lignes de manière à ce que ledit lot mesure 20 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond.

Les améliorations comprennent l'imposant et substantiellement construit magasin à quatre étages couvert en ardoises, formant l'encoignure des rues Conti et Chartres.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1901 à $65 par mois.

7° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 70, borné par les rues St. Louis, Conti, Bourbon et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 53 pieds 3 1/2 pouces de profondeur et de face à la rue St. Louis.

Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises et contenant au coin, un grand magasin et 3 chambres face à la rue St-Louis au rez-de-chaussée et 6 chambres sur chaque du second et troisième étages, lieux d'aisance waterworks, etc.

8° Deux lots de terre, qui se touchent dans l'ilet No 194, borné par les rues Claiborne, Robertson, St-Pierre et Orléans, et mesurant chacun 26 pieds de face à chacune des rues St-Pierre et Orléans, sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 4 lignes

Les améliorations comprennent une résidence à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, portant les Nos 1612 et 1614 rue Orléans, et contenant un rez-de-chaussée, 7 chambres et chambre dans la mansarde aussi une bâtisse à deux étages dans le fond, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Les écuries et hangars qui se trouvent sur la propriété ne sont pas inclus dans la vente.

9° Un certain lot de terre situé dans l'ilet

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

No 84, borné par les rues St Philippe, Dauphine, Bourgogne et Ursulines, mesurant 34 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une belle résidence en briques à deux étages, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, antichambre et une galerie fermée au rez-de chaussée, 5 chambres et galerie fermée au second. 1 chambre et 3 cabinets dans la mansarde; aussi, une bâtisse à deux étages en briques, couverte en ardoises, attenant à la maison principale, avec 3 chambres, dépense et chambre à charbon au rez-de chaussée et 4 chambres au second étage, galeries et cabinets à chaque étage, cour en pierres plates et en briques, waterworks, citerne double, hangar, etc. Louée $35 par mois.

10° Un certain lot de terre dans l'ilet No 111, borné par les rues Nord Remparts, St-Claude, Bayou Road et Ursulines, formant le coin des rues Bayou Road et St-Claude et mesurant 42 pieds 6 pouces de face à la rue Bayou Road, 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Claude, et 82 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Remparts, et 36 pieds 11 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, couverte en ardoises, ayant 7 chambres, une bâtisse à deux étages à l'arrière, couverte en ardoises, ayant 6 chambres, etc.

11° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 111 borné par les rues Hôpital, St-Claude, Nord Remparts et Ursulines, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Hôpital sur une profondeur de 82 pieds 7 pouces, sur une ligne et 80 pieds 7 pouces sur la ligne vers la rue Nord Remparts sur une largeur dans le fond de 31 pieds 11 pouces.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques couverte en ardoises ayant 6 chambres, lieux d'aisance, etc.

12° Un certain lot de terre dans l'ilet numéro 111, borné par les rues Hôpital, St-Claude, Ursulines et Nord Remparts, ledit lot mesure 29 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue des Ursulines, 68 pieds 10 pouces sur la ligne du côté de la rue Hôpital et 30 pieds 4 1 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un élégant cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises, ayant 8 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc

13° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 111, borné par les rues St. Claude, Hôpital, Ursulines et Nord Remparts, ledit lot mesure 30 pieds un pouce et 4 lignes de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces sur la ligne vers la rue de l'Hôpital et 32 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue des Ursulines, auquel point il prend une direction vers la rue de l'Hôpital 3 pieds à angle droit, puis à angle droit jusqu'au fond 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur une largeur dans le fond de 31 pieds.

Les améliorations comprennent un élégant cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises, ayant 8 chambres, citerne, lieux d'aisances etc.

TROISIEME DISTRICT.

14° Un certain lot de terre dans l'ilet 896, borné par les rues Roman Prieur, Kerlerec et Columbus, lequel lot mesure 32 pieds 3 pouces de face à la rue Columbus sur 157 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage ayant quatre chambres, lieux d'aisance, etc.

PAROISSE ST-BERNARD.

15° Une certaine étendue de terre dans la paroisse St-Bernard, dans cet Etat, à environ cinq mille au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant environ un (1) arpent de face audit fleuve, ayant une profondeur d'environ quatre vingts (80) arpents, bornée sur la ligne limite supérieure par la propriété autrefois de Geo. Lanaux et sur la ligne inférieure par celle de Pierre Van Rooten. Le tout desquelles propriétés sont plus pleinement décrites dans l'inventaire pris par Jules F. Meunier, notaire, le 20 mars 1900 et conformément à des mesures de plans par D. E. Seghers, voyer, maintenant à la Bourse pour référence.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus, comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt à huit pour cent par an du jour de la date de la signature de l'acte de vente, garantis par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur de faire assurer les propriétés pour leur pleine valeur jusqu'à plein et paiement final desdits billets et de transférer les polices d'assurances au vendeur ou tout autre porteur ou porteurs desdits billets et finalement de payer cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour le recouvrement desdits billets ou en partie, l'acquéreur, en sus du prix de l'adjudication, remboursera les primes d'assurance non expirées, assumera les taxes de 1900, n'aura droit aux loyers des propriétés acquises seulement de la date de la signature de l'acte de vente, et déposera avec l'encanteur au moment de l'adjudicat on dix pour cent de son enchère. Les actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu.

JEROME MEUNIER, et
CHARLES F. CLAIBORNE avocats.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District,

No 918 rue Bourgogne entre Dumaine et St-Philippe.

SUCCESSION DE Mme THEODORE OWIN.

No 61,826—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue de la Commune—MERCREDI, 6 juin 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 30 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 85, borné par les rues Bourgogne, Dauphine, St-Philippe et Dumaine, mesurant, mesure française, 30 pieds de face sur la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse devant couverte en ardoises devant et à l'arrière, une autre bâtisse couverte en ardoises ayant deux chambres et cabinets, hangar fermé, citerne, latrines, hangar à laver, porte cochère, etc., etc.

Termes et condition Un tier ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur ladite propriété et portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John R Legier, notaire public et de contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et de coutume en égard au transfert de la police d'assurance, le paiement des frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire, etc., les taxes de l'année 1900 et les timbres de l'internal revenu des Etats-Unis devant être assumés et payés par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication. L'acquéreur déposera avec l'encanteur 10 pour cent de son enchère au moment de la vente pour garantir la vente.

2 mai—2 9 16 23 30 juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DESIRABLE,

No 818 rue Désiré, entre Dauphine et Bourgogne.

Entouré de tous les Agrémente.

Succession de James McGovern.

No 58,352—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue de la Commune — MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet, et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Dauphine, Piété et Bourgogne et mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue, avec 3 chambres, cuisine,

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

hangar, citerne, galerie devant, latrines, barrière à claire voie, etc.

Termes et Conditions. — La moitié ou plus, comptant, la balance à un, ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par les billets de l'acquéreur portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; l'acte de vente de contenir le pacte de non aliénation avec cinq pour cent d'honoraire d'avocat et vente sans estimation en cas de poursuite judiciaire pour le paiement des dits billets, assurance et le transfert de la police, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement de toutes les taxes de 1900 en sus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres de revenu des Etats Unis ainsi que les timbres sur l'acte et les billets.

Charles F. Claiborne, avocat
19 av—19 25 mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE MAISON

à un étage et à deux corps de logis presque neuve,

Nos 3117-3119 rue Dumaine, entre Lopez et Rendon.

Les chars de la ligne Orleans RR. Co., du City Park et du Bayou St-Jean passent devant la propriété.

Tous les agréments sont à la main.

SUCCESSION DE MME OMER J. SNAER.

No 61,383 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No 422, borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Lopez et Rendon, ledit lot est désigné par le No 28 et mesure 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie maison à un étage à deux corps de logis, presque neuve, ayant quelque huit chambres, latrines citerne, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, à un crédit de un et deux ans, représenté par les billets de l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur ladite propriété, l'acte de vente de contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité, telles que le transfert de la police d'assurance, le paiement de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer le paiement desdits billets, etc., l'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante 1900, ainsi que tous les timbres de revenu des Etats-Unis et de déposer avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 0|0 de son enchère pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, N. P. aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Meral, avocat.
19 avril—19 25—mai 2 9 16 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de E. H. Wheeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 61,494—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification (les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wm R. Lyman, agent et avocat de fait dûment autorisé de Mme Sarah Mc Campbell Wheeler, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOS. CONNELL,
Greffier.

12 mai—12 16 21

Succession de Mme Margaret Anders, veuve de John Casper Ruck et femme divorcée de Henry Winker

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 62,185—Division D—Attendu que Mlle Amelia R. Boulocq a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Mme Margaret Anders, veuve de John Casper Ruck et femme divorcée de Henry Winker, décédée testate; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,

T. CONNELD
Greffier.

12mai—12 16 21

Succession de M. et Mme Thos. Shaughnessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 62,190—Division A—Attendu que P. J. McMahon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. et Mme Thos. Shaughnessy, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

T. CONNELL,
Greffier.

12mai—12 16 21

Succession de Veuve Jacques Larose.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 62,178—Division A—Attendu que James O. Larose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu veuve Jacques Larose décédée intestat, avis est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

T. CONNELL,
Greffier.

12mai—12 16 21

Succession de Ramsay A. Falconer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62 077—Division A—Attendu que Mary Eliza Morgan, veuve de R. A. Falconer, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ramsay A. Falconer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Jos B Derbès, avocat.
3 mai—3 7 12

Succession de Salvatore Calcagno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 62,146—Division A—Attendu que Giralmo Calcagno a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Salvatore Calcagno, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Frank Zengel, avocat.
9 mai—9 12 18

Succession de Valentine Reinhard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 44,893—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Jacob Reinhard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

James B. Rosser, Jr., avocat.
3 mai—3 7 18

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasins et Propriétés de Résidence de Valeur.

NOS 901, 903, 907, 909 ET 911 RUE RACE, COIN ANNONCIATION.

In re Frederick W. Fulmer et als vs Mme Frederick Fulmer, veuve de Félicien T. Lozes.

No 59,499—Cour Civile de District, paroisse d'Orleans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, le 12 juin 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 23 avril 1900, et signé le 27 avril 1900 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Race, Constance et Robin, désignée par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hém court, voyer, le 29 septembre 1868, et annexé à un acte passé pardevant Jno. F. Coffey, ancien notaire, le 25 février 1869, laquelle portion de terre mesure 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade de 95 pieds 11 pouces à la rue Race et entre lignes parallèles, et formant l'encoignure des rues Annonciation et Race; le tout étant subdivisé dans trois portions, A, B et C, dans le but de ce partage et cette vente, d'après un devis d'arpentage par C. Vincas Lewis, de la manière suivante, à savoir:

1° Le magasin et résidence désirable à deux étages, No 901 rue Race, encoignure de la rue Annonciation, contenant magasin, quatre chambres, cuisine, cour et banquette pavée. Le lot est désigné par la lettre A, et mesure 40 pieds de face à la rue Race, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur à la rue Annonciation, immédiatement en face de la place Annonciation, et rapportant $192 par an.

2° Les avantageuses résidences doubles à deux étages en bois, Nos 903 et 907 rue Race, contenant quatre chambres et cuisine de chaque côté, hangar, citerne, etc., allées de côté et banquette pavées. Le lot est désigné par la lettre B, et mesurant 38 pieds 1 pouce de face à la rue Race sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Rapportant mensuellement $26.

3° La résidence à un étage et demi en bois couverte en ardoises, Nos 909 et 911 rue Race, contenant quatre chambres et cuisine de chaque côté, hangar, citerne, etc., dans la cour, allées de côté et banquette pavées, rapportant $24 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; à l'option de l'acquéreur; la balance en 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1900, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier les ventes.

Actes de ventes pardevant Fred Zengel, notaire, incluant le prix des timbres du revenu intérieur, aux frais de l'acquéreur.

12 mai—12 15 22 29—juin 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Nos 1808 et 1810 RUE ST-CLAUDE,

Entre St-Antoine et Bourbon.

SUCCESSION DE MME JOHANNA GABRIELLE.

No 61 673—Cour Civile de District.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur —Bureau 832 rue Commune — MARDI, le 22 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, signé le 12 avril 1900 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Le cottage en bois couvert en ardoises, avec hangar sur la banquette, No 1808 et 1810 rue St. Claude, contenant trois chambres et cuisine; aussi, bâtisse détachée avec deux chambres, hangar citerne, allée de côté, etc. décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, St. Antoine, Remparts et Bourbon, étant cette portion la plus près de la rue St. Antoine du lot désigné par le No 82 sur un devis fait par Edgard Pilie, voyer, daté le 10 août 1889, et suivant lequel ledit lot mesure 32 pieds de face à la rue St-Claude, sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces entre lignes égales et parallèles.

Conditions—La moitié ou plus en le tout comptant, la balance, s'il y en a, en un ou un et deux ans, garantie par billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, hypothèque et lien de vendeur, l'acquéreur assumant les taxes de 1900 et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant.

Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur, pardevant Zengel & Loomis, notaires, aux frais de l'acquéreur.

21avril—21 24—mai 1 8 15 22

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété excellente pour Laiterie.

SUCCESSION DE JACQUES BARRERE.

No 60,188—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — Bureau No 821 rue Gravier—JEUDI le 14 juin 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 mai 1900 par l'Hon. juge Fred. D. King, de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain ilet ou portion de terre située dans le Quatrième District étant l'ilet No 743 borné par les rues St Pierre (maintenant Pin), Lowerline, Vénus et le Drainage Canal ou Washington Shell Road, mesurant 252 pieds 6 pouces sur le Drainage Canal ou Washington Shell Road, sur 250 pieds sur la rue Vénus, 84 pieds 5 pouces sur la rue Lowerline et 101 pieds 8 pouces sur la rue Pin, connue comme la rue St Pierre, d'après un plan d'arpentage de Wm H. Williams, voyer, daté le 29 juin 1867, ensemble avec tous les droits améliorations, etc., etable, etc., aussi tous les droits, titres et intérêts de ladite succession de Jacques Barrère et femme au canal de l'avenue Washington et au chemin coquillé devant la dite propriété et ayant 45 pieds de la ligne de limite ci dessus décrite et à travers le canal Washington et une portion du chemin coquillé, comme il est plus amplement démontré sur un plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

Les améliorations comprennent une grande laiterie en bois, avec toit en tuiles, et un cottage en bois, ardoisé, près du coin de l'avenue Washington et la rue Lowerline. La maison contient galerie de devant, corridor et sept chambres; dans la cour est un hangar, cuve et puits. Susceptible de $35 de loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans avec billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles, frais des honoraires d'avocat en cas de procès, police d'assurance; l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer les taxes de 1900.

Acte de vente et tous les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Fred. Deibel, notaire.

11mai—11 18 22 29—juin 7 14

Succession de Mme Mary Wells, veuve de Robert Arlington.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,587—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ellen Ramond, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

5 mai—5 9 14

A STICKIT MINISTER.

One Who Has Stuck Fast on the Way to the Full Rank of Presbyter.

A "stickit minister" is one who, having passed the university training and successfully survived the "trials," as they are termed, of the ecclesiastical courts, has reached the position of "licentiate" or "probationer," which, as in the case of a deacon in the Anglican Communion, conveys authority to preach but not to dispense the Sacraments, and makes him eligible for appointment to a parish. Until he has reached the status of an ordained Presbyter, says Good Words, he is not a minister in the full sense of the term; and if he has grown old in the ranks of the probationers, or taken up another calling, such as that of schoolmaster, he gradually sinks into the limbo of the "stickit ministers," being men who have stuck fast on the way to the full rank of Presbyter.

There are not many "stickit ministers" now in the strict sense of the term. Nearly every incentiate fills some office as assistant in a parish. A very few may remain for a time, or perhaps permanently, in the pathetic position of being dependent on casual employment as preachers when a Sunday service is required, receiving a fee, usually a guinea, for their trouble. Their lot is far from enviable, especially when under the faded black coat there is found a man of culture, but lacking the popular gift or the "push" and influence which may have carried his college chums, whom he may have beaten in class work, into comfortable charges.

RAT HOLES FOR BABY'S TEETH

A New Superstition Regarding the Proper Disposition of the First One.

"I drew a tooth for a wee mite of a girl the other day," said the dentist to a Washington Post reporter. "It was one of her first teeth, and it wasn't much larger than a pinhead. I dropped it, quite by accident, and then I had to go down on all fours and look for that tooth. The mother wanted it. When I'd found it and had given it to her, she asked me if there were any rat holes anywhere in the house. I told her there might be a few in the cellar, and, being a trifle put out, I said, sarcastically, that if she wanted to look, I'd be pleased to take her down there. She said she wanted so much to find a rat hole and would I please take her down? We went down to the cellar and prowled around till we found a hole I said was a rat hole. She stooped down and dropped the child's tooth into it.

"'There!' she said, 'I've put Marjory's first tooth into a rat hole, and now her second teeth will be sure to be white and strong as rats' teeth. Thank you so much.'

"It was a new superstition to me, but she seemed to take great stock in it. Anyway, it was a good way to get rid of the tooth, and a great deal less dangerous than the way some mothers have of swallowing the first teeth their children lose."

ZEBRA LAW IN ENGLAND.

Outcome of an Accident That Befell an Incautious Admirer of Animals.

Zebra law may not be so important to the average citizen as dog law, but it is worth knowing if you frequent menageries, says the Pall Mall Gazette. One Marlor, visiting an Oldham show, found a stable door open and went in and stroked the zebra, whereupon the ungrateful beast let out with his